

VILLE
DE
PAMIERS

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

N°: 22-146-AD

**CONVENTION
D'OCCUPATION
PRECAIRE D'UNE
BOUTIQUE
EPHEMERE
AU 17 RUE DE LA
REPUBLIQUE
A PAMIERS
PAR MME
NITENBERG**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération en date du 17 avril 2014 par laquelle le Conseil
Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du
mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les
décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article
L2122-22 susvisé,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre du programme des festivités de Noël la Ville
de Pamiers loue à Madame Abigaël NITENBERG (entreprise une
Occasion Unique) une boutique éphémère au n° 17 rue de la République
à Pamiers.

ARTICLE 2 : Cette location est consentie à titre gracieux pour les
périodes du 4 au 20 novembre 2022 et du 1^{er} au 16 janvier 2023 inclus.
Pour la période du 21 novembre au 31 décembre 2022 la mise à
disposition interviendra à titre onéreux pour un montant de 200 euros
(200€).

ARTICLE 3 : La convention est établie pour une durée de 2 mois à
compter du 4 novembre 2022.

ARTICLE 4 : La présente est inscrite au Registre des Décisions
Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le quatre novembre deux mille vingt deux

Pour extrait conforme au Registre

Pamiers le, 4 novembre 2022

Pour la Commune de Pamiers,
Le Maire Adjoint

Maryline DOUSSAT-VITAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le
après affichage le

